



Saint-Zéphirin
de Courval

Le Bulletin Municipal

Volume No 54 - février 2019

Diner de Noël 2018

Le conseil d'administration de La Coopérative La Capucine tient à remercier tous nos commanditaires qui nous ont permis d'offrir le repas de Noël de la Cafétéria à tous les élèves et le personnel de l'école Notre-Dame-De-L'Assomption.

Nos commanditaires :

Bureau Vétérinaire Saint-Zéphirin

Entreprises Michel Guévin Inc.

Électri-Marc Inc.

Marcel Bellavance 1991 Inc.

Martina Bastien Ostéopathe

Julie Lahaie Tupperware

La Halte Santé de la Visitation

Syndicat du lait de L'UPA

Les fondations André Lemaire 2012 Inc.

Despro Transport Inc.

Ferme Robert Côté Inc.

Claudia Pellerin

Arôme du blé

CM extermination

Ferme Garmy

Les éleveurs de Porc

du Centre-du-Québec

Lyne Lamothe

Audrey-Ann Côté

Sébastien Pitre

Viande Crépeau et Fils

Luc Prince

Archange Custom Style

Soudure Sven Ruttimann Senc.

Gisèle Desrosiers

Caisse Populaire Desjardins

Déménagement Champagne

Josée Charbonneau

Conseil D'établissement

Le Comité de la Capucine aimerait également remercier les bénévoles lors du diner de Noël : Sophie Lamy, Pier- Luc Nicolas, Mariko Dionne, Louise Roy, Caroline Faucher, Gilles Faucher, Stéphanie Côté, Michelle Raymond, Lucie Dufresne et Lyne Lamothe.

Merci encore de votre belle participation et à l'an prochain

*Les membres du C.A. de
La Coopérative de La Capucine*



Drôle de température pour cette 6^e édition du FEST'HIVER.

Une cinquantaine de riverains ont bravés le vent pour venir s'amuser avec nous.

Merci à tous les participants de cette belle journée.

Merci à Yvon et Diane de l'épicerie Yvon Côté pour les dons.

Et un merci particulier à André Lessard, organisateur de cet événement.

Brigitte Poirier, coordonnatrice des loisirs

JANVIER 2019

- Adoption du règlement #03-2019, adoptant la politique de prévention du harcèlement sexuel, de l'incivilité et de la violence au travail et de traitement des plaintes.
- Alertes municipales- la municipalité accepte l'offre de service d'ADN Communication pour la personnalisation et la mise en place d'une application Web « ALERTES MUNICIPALES » tel que décrit dans l'offre de service daté du 16 janvier 2019.
- La Municipalité priorise la revitalisation de sa municipalité; la MRC Nicolet-Yamaska propose une démarche d'accompagnement en revitalisation pour dynamiser les noyaux villageois, le coût de participation pour une telle démarche est de 10 000\$. La Municipalité confirme sa participation au Programme de Revitalisation des noyaux villageois.
- Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 de l'Office municipal d'habitation. La part de la municipalité représentant 10% s'élève à 3 865 \$.
- Le conseil recommande à la CPTAQ d'accorder l'autorisation requise pour permettre l'aliénation du lot 5 883 944, cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2), appartenant à Le Boisé M.R.V. S.E.N.C. en faveur de Ghislain Lebreux, exploitant une érablière, d'une superficie totalisant 11,07 hectares.
- Une rencontre est prévue avec le Ministère de l'environnement (MDDELCC) concernant notre démarche PRIMEAU.
- Comptes à payés pour le mois :

Comptes à payer au 31 janvier	89 237.03 \$
Salaires payés au 31 janvier	17 486.02 \$
Total	106 723.05 \$

- Le conseil informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PEARRL).

► **Conteneur pour enrobage de plastique blanc:**

Un conteneur est mis à votre disposition pour la collecte d'enrobage de plastique BLANC. Le plastique doit être exempt de filet et de cordes

► **Résidus domestiques dangereux:**

Les contenants de 20 litres vides enlever les couvercles et insérer les contenants les uns dans les autres.

► **Résidus domestiques dangereux produits non acceptés:**

Pneus, pinceaux, pannes, rouleaux à peinture, chiffons etc. ne sont pas acceptés.

► **Caméras de surveillance:** Les conteneurs étant bien identifiés, il n'y a pas de raison d'y mettre n'importe quoi. Si tel est le cas, un constat d'infraction sera émis.

► **Réparation de votre bac noir ou vert:**

Avisez Jean Audet au 819-313-2188.

► **Propriétaire de chiens:** Vous devez vous procurer une médaille au bureau municipal. Le coût est de 5\$ par année. Ceci facilite grandement les recherches en cas de chien perdu.

► **Rénovation construction:** Pour toutes modifications à votre propriété, vous devez faire la demande d'un permis soit au bureau municipal ou sur le site de la MRC.

► **Feux en zone verte:** Vous devez faire une demande de permis entre le 15 avril et le 15 novembre pour faire un feu à ciel ouvert. Le permis est émis la journée même du brûlage. Le feu doit être composé que de bois ou matière végétale.

► **Feux en zone blanche (village):** feux à ciel ouvert sont interdis. Les feux de foyer munis d'un grillage sont permis.

► **Enlevés pour l'hiver :** Conteneur pour branches, feuilles et pelouse et conteneur pour matériaux de construction.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2019

*2e lundi du mois

Date	Heure	Date	Heure
Lundi 14 janvier	20h00	Mardi 2 juillet	20h00
Lundi 4 février	20h00	Lundi 12 août	20h00
Lundi 4 mars	20h00	Mardi 3 septembre	20h00
Lundi 1er avril	20h00	Lundi 7 octobre	20h00
Lundi 6 mai	20h00	Lundi 4 novembre	20h00
Lundi le 3 juin	20h00	Lundi 2 décembre	20h00

Calendrier mensuel et collecte

Collecte de contenants



COLLECTE DES ENCOMBRANTS LE 14 février 2019

Veuillez prendre note des directives suivantes:

Les encombrants devront être manipulables par une seule personne. Vous devez être présent si tel n'est pas le cas. Les matériaux de construction ne sont pas des encombrants, donc ils ne seront pas ramassés.

****** Ne jamais mettre les encombrants dans une remorque car il ne seront pas ramassés.******

De plus, si un encombrant peut être inséré dans le bac il n'est pas considéré comme un encombrant. Il est très important de mettre vos bacs au chemin la veille et de laisser une distance entre vos bacs.

À ne pas oublier, la collecte des ordures aux 2 semaines jusqu'au début avril 2019.

Les élèves de 6^e année, de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption de St-Zéphirin ramasseront durant l'année 2018-2019 toutes les canettes et bouteilles consignées (boissons gazeuses, bières) pour aider au financement de leurs activités de finissant.

Apportez vos consignes au secrétariat de l'école ou les remettre aux élèves.

Pour plus d'infos, contactez Madame Johanne Boisclair au 819-293-5821 poste 4251.

Nous vous remercions de votre collaboration !

Les élèves de 6^e année de l'École Notre-Dame-de-l'Assomption



février 2019

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

⇒ Les bacs doivent être placés en bordure de rue, la veille de la collecte



Collecte des matières recyclables



Collecte des ordures ménagères

Collecte des encombrants



Souper FADOQ



Séance du conseil



Casino la Capucine



Diner FADOQ



Tournoi FADOQ

La bibliothèque vous informe...

Nous avons eu un échange de livres, mardi le 29 janvier beaucoup de nouveautés sur nos rayons !

Pendant tout le mois de février, le Réseau Biblio a lancé un concours sur le thème "Le choix du lecteur". Lors de votre visite à notre bibliothèque, vous voterez pour un des 4 auteurs inscrits sur le bulletin de vote. Nous expédierons tous les bulletins au Réseau. Si c'est un de nos abonnés le gagnant, il recevra un lot de livres de l'auteur gagnant. Ce prix est d'une valeur de 250\$. Merci de votre participation.

Exposition et vente de porte-clés, signets fabriqués par Kim Lemay, une jeune abonnée de notre bibliothèque. Merci de votre encouragement.

Vos activités de la FADOQ



5-12-19 et 26 février	Shuffleboard	Centre communautaire
7-14-21 et 28 février	Viactive	Centre communautaire
9 février	Tournoi Dame de Pique	Centre communautaire
10 février	Dîner - Après-midi dansant avec Réal Laterreux	Centre communautaire
14 février	Souper de St-Valentin	Centre communautaire

La situation des personnes aînées et vulnérables vous préoccupe ?

Vous pouvez faire une différence dans la vie des gens en devenant bénévole pour les services de popote-roulante et d'accompagnement-transport.

Si vous possédez une voiture et que vous êtes disponibles le jour, communiquez avec Alexandra Desplanches au 450 568-3198.

COURS DE PEINTURE

Tous les mardis soirs de 19 h à 22 h. Venez vous détendre en bonne compagnie et créer de belles œuvres ! **Aucune inscription n'est nécessaire.** Cours (libre) de peinture acrylique de tous niveaux, au tarif de 25 \$/soir. Je serai là, pour vous seconder dans vos différents projets! **Avis aux intéressé(es) possibilité de faire un nouveau groupe de jour.** Plaisirs et créations seront au rendez-vous, Dany Drolet, « Le Gant d'Art » au 450 564-2041

Maison Turcotte



Lieu de rencontre et de création pour nos jeunes et des environs de 12 à 18 ans qui permettent de se former, d'échanger et de créer des événements.

Mardi et jeudi de 18h à 20h

Contactez Brigitte Poirier
coordonnatrice des loisirs
450-564-2331 ou 450-564-2188

Dès le 6 mars ouverture le mercredi de **18h à 20h pour les 10-12 ans !!**
Formule à l'essai pour mars et Avril.

Venez en grand nombre !!



CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE ASSOMPTION-DE-LA-VIERGE-MARIE

Lieux et horaires des célébrations	Mardi	Samedi	Dimanche
Saint-Zéphirin - Centre communautaire			9 h 30 1 ^{er} et 3 ^e dimanche
La Visitation Église (sacristie) d'avril à septembre Centre communautaire d'octobre à mars			11 h 1 ^{er} et 3 ^e dimanche
Sainte-Monique - Église (sacristie)			9 h 30 2 ^e et 4 ^e dimanche
Saint-Elphège - Centre multifonctionnel	10 h Sauf le 1 ^{er} mardi		11 h 2 ^e et 4 ^e dimanche
Baie-du-Febvre - Église Saint-Antoine	16 h	16 h 30 Sauf le 5 ^e samedi	10 h 5 ^e dimanche

Contrôle biologique des moustiques et des mouches noires



Mieux comprendre votre programme de contrôle biologique des insectes piqueurs

À la demande de nombreux citoyens et appuyée par un sondage populaire favorable, la MRC de Nicolet-Yamaska a octroyé un contrat de traitement biologique des mouches noires (et moustiques pour Nicolet) à l'entreprise trifluvienne GDG Environnement. L'objectif est d'offrir une meilleure qualité de vie au résidents affligés par cette problématique. Les travaux ciblent dans les municipalités de Grand-Saint-Esprit, La Visitation-de-Yamaska, Nicolet, Saint-Léonard-d'Aston, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue et Saint-Zéphirin-de-Courval. La municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de la MRC de Drummond s'est également jointe au programme.

GDG Environnement

À la suite d'un appel d'offres public, la MRC a retenu les services de GDG Environnement pour effectuer le contrat. L'entreprise de Trois-Rivières œuvre depuis plus de 35 ans dans le domaine du contrôle biologique des insectes piqueurs et elle est présente dans plusieurs municipalités au Québec, au Labrador, au Nouveau-Brunswick et en Ontario

Comment fonctionne le programme ?

Dès la fonte des neiges, des techniciens en environnement viendront épandre un larvicide biologique dans les lieux propices à la reproduction des mouches noires et des moustiques (tant sur les lieux publics que sur les terrains privés si nécessaire). Les traitements seront ainsi répétés jusqu'en septembre, sur chaque nouvelle génération de mouches noires et moustiques. Les larves des petites mouches noires se développent exclusivement en eaux vives, soit les ruisseaux et les rivières alors que celles des moustiques se développent plutôt en eau stagnante.

Grâce à l'expertise développée par GDG environnement, le programme permettra de **réduire la nuisance** occasionnée par les **mouches noires et moustiques d'au moins 80%**.

Je fais ma part

Vous pouvez également contribuer à réduire le nombre d'insectes piqueurs en éliminant les sources d'eau stagnante autour de votre résidence.

- ⇒ Nettoyez tout objet creux qui accumule de l'eau de pluie sur une période de 7 à 10 jours (pots de fleurs, seaux utilisés pour le jardinage, brouettes, etc.) et tournez à l'envers ceux qui ne peuvent être remisés à l'intérieur, comme les embarcations et les contenants de jardinage.
- ⇒ Percez les trous au fond des contenants qui doivent demeurer à l'extérieur;
- ⇒ Assurez le traitement de l'eau de la piscine même si celle-ci n'est pas utilisée;
- ⇒ Nettoyez les gouttières régulièrement.

Des questions ?

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant votre programme de contrôle biologique des insectes piqueurs, n'hésitez pas à communiquer avec GDG Environnement en utilisant sans frais la ligne Info-Moustique (1-844-840-8700) ou par courriel à infomoustique@gdg.ca



Solutions écologiques
pour un meilleur milieu de vie

Communautaire



**CASINO
DE LA
CAPUCINE**
**23 FÉVRIER 2019 19h
25\$ BILLET**

Chanteur sur place plaisir garanti

pour info Lyne Lamothe 450-564-1136
Stéphanie Côté 819-388-8841

facebook  cafétéria coopérative la Capucine

Billets disponibles au dépanneur Yvon Côté et au bureau municipal



FONDATION SANTÉ
Bécancour - Nicolet-Yamaska

Souper gastronomique 5^e édition

Soyez présent à l'événement annuel par excellence réunissant la communauté de Bécancour-Nicolet-Yamaska!

Souper gastronomique (4 services et vin) des plus prestigieux dédié à la collecte de fonds pour la SANTÉ.

Date : 23 mars 2019 à 17 heures

Lieu : Auberge Godefroy
de Bécancour

Coût du billet : 130 \$

(un recu pour don de charité de 100 \$ sera émis)

Procurez-vous vos billets dès maintenant :
819 293-2071, poste 52382
fondationsantebny@ssss.gouv.qc.ca
www.fondationsantebny.ca

**Centre d'action bénévole du Lac St-Pierre
480 Notre-Dame St-François-du-Lac
(Québec) J0G 1M0
Tél. et téléc. : 450 568-3198**

Clinique d'impôt

La Clinique d'impôt aura lieu cette année du lundi 4 mars au mercredi 24 avril inclusivement.
Les critères fixés par le Gouvernement concernant ce service sont les suivants :

Revenu maximal de 25 000\$ pour une personne seule
30 000\$ pour un couple
30 000\$ pour un adulte et un enfant à charge
2 000\$ supplémentaire pour chaque personne à charge supplémentaire

La contribution demandée est de 5\$, payable sur place lors de la rencontre.

Nous faisons uniquement les impôts de particuliers de l'année fiscale 2018 (aucune année antérieure)
Nous ne faisons pas les impôts de travailleurs autonomes, ni de personnes en faillite, ni de succession.

Nous serons dans votre municipalité aux moments suivants :

**Mardi 12 mars am
Mercredi 17 avril pm**

Pour d'autre lieu ou d'autre date ou pour prendre rendez-vous, communiquer directement avec le centre d'action bénévole.



Conférence pour les personnes proches aidantes Crédits d'impôts pour les personnes proches aidantes



L'Association des personnes proches aidantes de Bécancour-Nicolet-Yamaska (APPABNY) vous convie à une conférence, donnée par Mme Arianne Coderre Sévigny, de Revenu Québec, sur les crédits d'impôts accessibles pour les personnes proches aidantes.

Au programme : critères d'accessibilité, démarches à suivre, etc.

**Date : le lundi 25 février
Heure : 14 h à 15 h 30**

**Lieu : Centre Gabrielle-Granger, 690, rue de Monseigneur-Panet, salle 1, Nicolet
Inscriptions obligatoires avant le 22 février. L'entrée est gratuite.**

Pour inscriptions ou information : info@prochesaidantsbny.ca ou par téléphone au 819 606-0076 ou sans frais au 1 855 350-0076 Ceux et celles devant défrayer des coûts de présence/surveillance pourront s'adresser à l'APPABNY pour un remboursement.



En pleine saison de la motoneige, le Centre de service MRC-Louiseville de la Sûreté du Québec désire rappeler quelques conseils de sécurité et la réglementation en vigueur pour les adeptes de cette activité.

Conseils de sécurité

- Vous êtes dans l'obligation de céder le droit de passage au croisement de sentier.
- Respectez la signalisation et garder la droite en tout temps
- Circulez sur les sentiers balisés et éviter les plans d'eau : l'état de la glace à certains endroits peut représenter un risque important pour les personnes qui s'aventurent hors des sentiers.
- Évitez de partir seul en randonnée et toujours avertir un proche de l'itinéraire prévu.
- Abstenez-vous de consommer de l'alcool ou de la drogue.
- Vérifiez l'état des sentiers tout au long de la saison via le site Internet de la FCMQ (www.fcmq.qc.ca), leur page Facebook ou leur application mobile iMotoneige.

Rappel de la réglementation

- La circulation en motoneige est interdite sur les chemins publics sauf en cas d'exception, notamment aux endroits prévus par une signalisation.
- La limite de vitesse maximale en sentier est de 70 km/h et il faut ajuster votre vitesse en fonction des conditions météo et des sentiers.

Les motoneigistes sont soumis aux mêmes lois que les automobilistes en ce qui concerne la capacité de conduite affaiblie par la drogue, l'alcool ou une combinaison des deux.

La sécurité : notre priorité et une responsabilité collective

Il y a plus de 90 000 amateurs de ce sport qui sillonnent le réseau québécois de 33 000 km de sentiers interconnectés. La pérennité de l'activité passe avant tout par la sécurité des usagers et pour ce faire, chacun est responsable de sa conduite.

La mission de la SQ consiste au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes, ainsi qu'à la protection de leurs biens. Avec la collaboration des citoyens en adoptant une bonne conduite et par la dénonciation des comportements déviants, nous travaillons ensemble à avoir des sentiers sécuritaires.



PETITES ANNONCES GRATUITES POUR LES RÉSIDENTS DE SAINT-ZÉPHIRIN

Faites suivre par courriel ou par téléphone vos petites annonces. Nous les ferons paraître dans le bulletin suivant la réception de celles-ci.

**reception@saint-zephirin.ca ou
au 450 564-2188**

Date de tombée : le 5 du mois

**RETROUVEZ UNE VERSION PLUS COMPLÈTE
SUR LE WEB :**

www.saint-zephirin.ca/journal-local/